



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Fêtes de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 29 mars 2022 à 10 h 10 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Bettyna Belizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont absents, mesdames les conseillères Caroline Murray, Louise Boudrias et monsieur le conseiller Mike Duggan.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Catherine Marchand, directrice module aménagement du territoire et développement économique, Andrée Loyer, directrice exécutive, Laurence Gillot, conseillère stratégique du cabinet du conseiller désigné, Martin Bisson et Daniel Feeny, attachés politiques et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Martin Beaulieu, directeur territorial par intérim, centre de services d'Aylmer, Sonia Béland, directrice, Bureau de la sécurité civile, Mathieu Bélanger, directeur, Service de l'urbanisme et du développement durable, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Josée Bellemare, directrice, Service des arts, de la culture et des lettres, Jean Boileau, directeur, Service des communications, Valérie Camden, responsable, arts visuels et patrimoine, Service des arts, de la culture et des lettres, Émilie Chasles, directrice territoriale, centre de services de Buckingham et de Masson-Angers, Denis Doucet, directeur, Service de sécurité incendie et Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau.

CP20220329-P1

INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC POUR LE BASSIN AQUATIQUE AU PARC JACK-EYAMIE

Présentation par mesdames Josée Bellemare et Valérie Camden.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron, présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, fait un mot d'introduction.

Madame Bellemare fait une mise en contexte et elle indique que l'objectif d'aujourd'hui est de présenter la recommandation du jury afin d'octroyer le contrat à l'artiste lauréate pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art public au bassin aquatique multifonctionnel du parc Jack-Eyamie dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics du Québec.

Madame Bellemare présente la démarche et les résultats du processus d'intégration de l'œuvre d'art public.

Madame Camden présente l'artiste lauréate, l'œuvre sélectionnée et les prochaines étapes de la démarche.

RECOMMANDATIONS :

CP-ACL-2022-30

Accepter la recommandation des membres du jury pour la sélection de l'œuvre *Antenna* de madame Josée Dubeau au bassin aquatique multifonctionnel du parc Jack-Eyamie dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics du Québec.

CP-ACL-2022-31

Entériner le contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Gatineau et madame Josée Dubeau au montant de 33 519 \$ taxes incluses, pour la réalisation et l'installation de l'œuvre *Antenna*.

CP-ACL-2022-32

Autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat d'exécution joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet.

CP-ACL-2022-33

Autoriser le trésorier :

- à émettre les chèques à l'artiste lauréate selon les modalités du contrat, et ce, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- à ajuster le portefeuille d'assurances.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions, des commentaires et des échanges portent notamment sur les sujets suivants :

- Le processus de sélection utilisé pour en arriver au choix de cet artiste;
- Le cachet de l'artiste;
- La démarche artistique de l'auteure de l'œuvre;
- Le fait que l'œuvre mettra en valeur le secteur de Masson Angers;
- L'ajout prévu d'un descriptif de l'œuvre près de celle-ci et la nécessité d'y expliquer pour quelles raisons cette œuvre a été choisie par la Ville;
- Les façons dont la Ville pourrait encourager les artistes autochtones et ceux de la diversité. Madame la mairesse croit que la communauté autochtone aimerait collaborer avec la Ville de Gatineau dans l'ajout d'œuvres sur son territoire. Elle aura prochainement une rencontre avec la communauté de Kitigan Zibi et cet élément fera partie des discussions. Elle en reparlera avec madame Bellemare;
- L'importance que les citoyens voient dans cette structure une œuvre et non l'ajout d'une antenne dans le secteur;
- Un élu suggère que l'œuvre soit illuminée le soir;
- La responsabilité qu'ont les élus de faire vivre et connaître les œuvres choisies par la Ville.

Monsieur le conseiller Steve Moran constate que le titre de l'œuvre est en anglais. Il demande si cet élément a fait l'objet de discussions. Madame Josée Bellemare lui reviendra à ce sujet.

Les élus sont d'accord avec les recommandations et elles seront ajoutées à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 12 avril 2022.

Le comité plénier est suspendu à 10 h 47.

Reprise du comité plénier à 10 h 55.

CP20220329-P2

PRÉPARATION ANNUELLE À LA CRUE PRINTANIÈRE

Présentation par madame Sonia Béland.

Monsieur Denis Doucet, directeur du Service de sécurité incendie, fait un mot d'introduction.

Madame Béland présente les objectifs de la présentation qui sont :

- d'informer les membres du conseil municipal des actions municipales liées à la crue printanière;
- de partager toutes informations permettant de mieux comprendre le phénomène naturel récurrent et de bien se préparer, selon les quatre grands thèmes suivants :
 - Préparation à la crue printanière;
 - En cas d'alerte d'inondation;
 - Lors d'inondation;
 - Après une inondation.

Madame Béland donne des détails pour chacun des quatre grands thèmes ci-dessus.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions, des commentaires et des échanges portent notamment sur les sujets suivants :

- L'importance de l'alerte SMS qui permet aux citoyens de se tenir informés;
- Le fait qu'un règlement municipal impose le clapet anti-retour;
- Le mandat de l'équipe d'organisation municipale de sécurité civile;
- Le rôle de l'organisme Sauvetage bénévole Outaouais en cas de sinistre;
- Le plan particulier d'intervention de la Ville qui est aligné avec les paramètres édictés par le gouvernement;
- Les changements climatiques qui ont une influence sur les sinistres et les mesures de vigie qui sont en place;
- Le rôle que peut jouer le Bureau de la sécurité civile pour répondre aux questions des citoyens qui appellent au 311 au sujet du niveau d'eau de la rivière. Madame Béland assurera le lien avec le 311 à cet effet;
- Il n'existe pas de fonds d'urgence à la Ville pour les crues printanières. Par contre, si le gouvernement décrète qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, une aide gouvernementale est octroyée.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne invite les élus à se familiariser avec le guide opérationnel qui explique le rôle des élus lors d'une situation d'exception. Monsieur Champagne demande que ce document soit transmis à tous les élus. Lors de la visite du Centre de mesure d'urgence, une présentation du guide pourrait être faite.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Procès-verbaux des assemblées ordinaires de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 16 décembre 2021 et 27 janvier 2022

Fin du comité plénier public à 12 h 10.